

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
07 AVRIL 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	13

OBJET : 2023\_031 DELIB

9. COMMUNE ET CCAS.  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES ET LANCEMENT  
D'UNE CONSULTATION POUR  
LE NOUVEAU MARCHÉ  
D'IMPRESSION.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Marie Joséé RUHLAND donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le groupement de commande est régi par les dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 mai 2018 du code de la commande publique.

Il informe que dans le cadre d'une mutualisation des besoins et afin de rationaliser les dépenses publiques, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville ont décidé de créer un groupement de commandes commun pour le lancement d'un marché relatif aux impressions, pour la communication du centre social.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 26 septembre 2019, la Commune a autorisé la constitution de ce groupement de commande, formalisé par une convention. Le groupement de commandes avec la Mairie de Merville existait pour le marché impressions précédent qui avait été attribué à la Société Presse Flamande pour une durée d'un an reconductible 3 fois à partir du 07 octobre 2019. Le marché devait prendre fin le 07 octobre prochain, la société ayant été liquidée, il y a lieu d'anticiper le lancement d'une nouvelle consultation.

- Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Considérant que la Commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la constitution de ce groupement de commandes auxquels participeront la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville, pour le centre social ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes présentée en annexe et autoriser sa signature par le Président, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- Autorise la signature par le Président du marché à intervenir, après attribution par la commission d'achat, ainsi que les avenants éventuels ;
- Impute les dépenses correspondantes au CCAS/Centre Social au budget du centre social ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK



La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.